

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 28 août 2025



COMMUNE D'ESNEUX

PLAN STRATÉGIQUE TRANSVERSAL POUR LA LÉGISLATURE 2024-2030

Administration générale – Laura Iker

0478.25.55.43 – laura.iker@esneux.be

Ce jeudi 28 août 2025, le Conseil Communal a pris acte du Plan Stratégique Transversal 2024-2030. Le Plan Stratégique Transversal (PST) est un outil de gestion utilisé par les communes pour organiser et planifier leurs actions durant toute la législature. Il permet de mettre en œuvre de manière concrète les priorités fixées dans la Déclaration de Politique Communale.

« *Le PST aide les communes à structurer leurs projets, à définir des priorités claires et à suivre leur mise en œuvre. Il s'agit d'un outil évolutif, qui fait l'objet d'évaluations permanentes et, à mi-parcours, d'une évaluation formelle avec l'ensemble des conseillers. Enfin, à la fin de la mandature, il permet de mesurer rapidement les résultats.* », explique Laura Iker, Bourgmestre d'Esneux. Introduit dans la législation wallonne en 2018, le PST sert aussi de référence pour bénéficier de certains financements régionaux.

Ce plan comprend deux axes complémentaires : d'une part, les actions qui concernent directement les citoyens (volet transversal), et d'autre part, les actions qui visent à améliorer le fonctionnement interne de l'administration communale (volet métier).

Pour chacun de ces volets, des « Objectifs Stratégiques » organisent concrètement les buts à moyen, court et long termes pour cette législature. Parmi les objectifs prioritaires retenus, on retrouve l'attractivité économique, un cadre semi-rural préservé, la cohésion sociale, le bien-être tout au long de la vie, la résilience territoriale et la lutte contre les changements climatiques, le folklore et la culture.

Chacun de ces « Objectifs Stratégiques » se décline en « Objectifs Opérationnels » qui présentent les actions et les moyens concrets pour pouvoir les mettre en œuvre. Ainsi, chaque action contribue à réaliser un objectif opérationnel, qui à son tour sert à atteindre un des grands objectifs stratégiques qui constituent la Déclaration de Politique Communale.

RECONDUCTION DE LA CONVENTION-CADRE ENTRE L'ADMINISTRATION COMMUNALES D'ESNEUX ET OURTHE-AMBLÈVE-LOGEMENT

Administration générale – Laura Iker

0478.25.55.43 – laura.iker@esneux.be

Le Conseil Communal a approuvé la reconduction du partenariat entre la Société de Logement Public Ourthe-Amblève Logement (OAL) et la Commune d'Esneux, pour une nouvelle période de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2030. Cette décision, vise à poursuivre et à renforcer la collaboration établie en 2021.

La convention vise à mettre en place des actions individuelles, collectives ou communautaires. L'accompagnement assuré par le référent social de la société Ourthe-Amblève Logement porte notamment sur trois axes : la pédagogie de l'habiter (respect du logement, des espaces communs et du voisinage), la lutte contre les impayés et l'aide au relogement.



Ce partenariat rejoint les missions des différents services communaux concernés, tels que le Plan de Cohésion Sociale (PCS), le Service logement, le Service urbanisme ou encore le Plan Habitat Permanent, travaillant sur la thématique du logement.

La société OAL s'engage, dans le cadre de cette convention, à participer aux réunions du PCS, à collaborer aux initiatives locales en lien avec ses missions, à associer sa référente sociale aux visites à domicile en cas de difficultés, à relayer vers les locataires les projets communaux initiés par le PCS et à assurer une analyse annuelle du partenariat.

De son côté, le PCS s'engage, à agir comme facilitateur en assurant le lien entre OAL et les partenaires locaux compétents, tout en veillant à ne pas intervenir directement dans les suivis individuels, à renseigner les situations considérées comme critiques par les partenaires de terrain à la Référente Sociale, à informer des initiatives mises en place sur la commune et à participer à l'analyse annuelle du partenariat.

APPROBATION DU PROGRAMME DE COORDINATION LOCAL POUR L'ENFANCE (CLE)

Accueil Temps Libre – Pauline Gobin

0474.13.81.05 – pauline.gobin@gmail.com

Depuis plusieurs années, le nombre de parents en charge d'enfants qui sont à la recherche de structures d'accueil et d'initiatives diverses ne cesse d'augmenter. C'est pourquoi, depuis 2003, la Commune d'Esneux a adhéré au décret « Accueil Temps Libre ». Ce décret vise à intégrer d'une manière coordonnée les structures existantes, à développer les structures d'accueil et à favoriser la création de synergies, au bénéfice des parents et des enfants.

Depuis 2005, la Commune d'Esneux est intégrée dans un programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE). « *Il permet une meilleure gestion de l'ensemble des offres d'accueil sur la Commune. Ce programme se compose, notamment, de stages communaux, de l'accueil extrascolaire et d'évènements pour enfants.* », explique Pauline Gobin, Échevine en charge de l'Accueil Temps Libre.

Comme ce programme est agréé pour une durée de cinq ans, il doit être renouvelé en 2025. En parallèle, les accueils extrascolaires des écoles communales doivent également renouveler leur demande d'agrément pour la même période. Le nouveau programme CLE et les projets d'accueil extrascolaire doivent donc être déposés auprès de l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance) avant le 3 octobre 2025.

Ce nouveau programme a été présenté à la Commission Communale de l'Accueil, qui l'a approuvé en date du 4 juillet 2025. Cette commission est, entre autres, composée de représentants politiques, de directions d'écoles, de comité de parents et d'opérateurs agréés par l'ONE.

Le Conseil communal a approuvé le programme CLE ainsi que les projets d'accueils extrascolaires des écoles communales repris au dossier et a chargé la coordinatrice ATL de soumettre les documents pour approbation à l'ONE avant la date butoir.

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 28 août 2025



COMMUNE D'ESNEUX

COMPTE COMMUNAL DE L'EXERCICE 2024

Finances – Pierre Georis

0498.58.10.13 – pierre.georis@gmail.com

Le compte 2024 de la Commune se clôture avec un boni de 24 000 euros.

Ce résultat positif masque toutefois une réalité plus préoccupante : sans l'utilisation de provisions exceptionnelles, le compte aurait affiché un mali de 89 000 euros.

Les recettes ont dépassé les prévisions de 160 000 euros, principalement grâce à un meilleur rendement du précompte immobilier (+242 000 €), même si les taxes sur les personnes physiques se sont révélées moins favorables (-155 000 €). Les dépenses, quant à elles, ont été contenues à un niveau inférieur de 968 000 euros aux estimations.

Malgré cette situation momentanément équilibrée, le rapport financier met en garde contre une dégradation progressive des finances communales. Les investissements récents généreront une charge de dette supplémentaire de plus de 650 000 euros par an, tandis que l'augmentation de la quotité exonérée d'impôts, décidée par le Gouvernement fédéral, réduira, à l'horizon 2029, les recettes de plus de 700 000 euros par an. À l'horizon 2030, un déficit structurel de près de 3 millions d'euros est redouté.

Le Collège appelle à une **vigilance accrue et à des décisions responsables dès aujourd'hui**, afin de préserver l'équilibre budgétaire et de garantir la pérennité des services communaux.